

Association Pas de Vent Chez Nous- AvenirBoischautSud

La Villefranche

36170 VIGOUX

Parc Naturel Regional de la Brenne

Maison du Parc

Le Bouchet

36300 Rosnay

RECOMMANDE A/R

A l'attention de Monsieur Laroche, président du Parc Naturel de la Brenne

Copie : Monsieur Lucbert, président d'Indre-Nature

Bonjour M. LUCBERT, M. LAROCHE et vos conseils d'administration,

Sur ce dossier ICPE de Luant, nos conseillers juridiques (dont un avocat spécialiste dans la protection de l'environnement) nous l'ont confirmé :

Une action conjointe entre le PNR et Indre-Nature est possible, pour demander au préfet qu'il exige du promoteur le dépôt d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Juridiquement c'est tout à fait possible car la dérogation ne fait pas partie de la liasse de décisions englobée dans l'autorisation environnementale.

Vous avez donc tous les éléments pour agir au plus vite en toute simplicité et efficacité dès maintenant.

Le temps presse, donc merci de lancer la démarche ou revenir vers nous si vous avez besoin de plus d'informations.

Merci pour votre action rapide, et merci de nous tenir au courant de vos actions, car c'est avec plaisir que nous les suivrons et vous appuierons sur ce dossier.

Le bureau de l'association PDVCN-ABS

contact@avenirboischautsud.fr